

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

Bureau du 19 avril 2018
(Convocation du 12 avril 2018)
(Courrier additif du 17 avril 2018)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18 h 10.

Présents : M. Couet, Président, M. Gaudin, Mme Rougier, M. Gautier, Mme Le Men, MM. Puil, Hervé Pascal, Mme Letourneux (à partir de 18 h 19), MM. Theurier, Letort, Le Blond, Chouan (à partir de 18 h 27), Dein, Plouhinec, Rouault (à partir de 18 h 15), Legagneur.

Absents excusés : Mme Andro, M. Crocq, Mme Pellerin, MM. Bernard, Chardonnet, Dehaese, Breteau, Kerdraon, Louapre, Prigent, Hervé Marc.

Procuration de vote et mandataire : Mme Andro à Mme Le Men, M. Crocq à M. Gautier, Mme Pellerin à M. Le Président, M. Bernard à M. Dein, M. Chardonnet à M. Gaudin, M. Dehaese à M. Hervé P., M. Kerdraon à M. Le Blond, M. Louapre à M. Plouhinec.

Participaient également : Mme Quinaut, M. Contin, Mme Duret, MM. Quentel, Simon, Mme Gabillard, MM. Nourissat, Benesteau, Riéra, Mmes Maho, Coquelin, MM. Mazurier, Ruiz (Audiard).

M. Theurier est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 12 avril 2018 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

Les décisions sont examinées de 18 h 21 à 19 h 03.

La séance est levée à 19 h 03.

Le Bureau :

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

B 18.129 Développement économique – Culture – "Marché international du Film d'Animation d'Annecy 2018" – Association "Films en Bretagne" – Subvention

- décide l'attribution, à l'association "Films en Bretagne", d'une subvention d'un montant de 18 000 € pour l'organisation de la présence des professionnels de l'animation rennaise au prochain Marché international du film d'animation d'Annecy, qui se déroulera du 12 au 15 juin 2018.

Adoption à l'unanimité

B 18.130 Développement économique – "Association Clair-Obscur" – Soutien au développement des sections "Mutations numériques" et "à l'Ouest" – Subvention

- décide l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association "Clair-Obscur" pour le développement des sections "Mutations numériques" et "À l'Ouest".

Adoption à l'unanimité

B 18.131 Développement économique – Association "Bretagne ID Large" – Conférence TEDx Rennes 2018 – Subvention

- décide l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association "Bretagne ID Large" pour l'organisation de la conférence TEDx Rennes le 7 avril 2018.

Adoption à l'unanimité

B 18.132 Développement économique – Association pour le Développement Économique par les Réseaux d'Entreprises 35 – Subvention

- décide l'attribution d'une subvention de 10 000 € à "l'Association pour le Développement Économique par les Réseaux d'Entreprises d'Ille-et-Vilaine (ADERE 35)" au titre de l'année 2018.

Adoption à l'unanimité - Une conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Andro)

B 18.133 Développement économique – Abibois – Subvention – Convention

- décide l'attribution d'une subvention de 30 000 € à l'association Abibois pour le projet d'aménagement intérieur, en espace vitrine pour l'aménagement bois, de ses nouveaux locaux au titre de l'année 2018 ;
- approuve les termes de la convention financière ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.134 Développement économique – Innovation – Association "L'association C.E.E.I Créativ" – Subvention – Convention

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 46 000 € à l'association C.E.E.I Créativ au titre de l'année 2018 ;
- approuve les termes de la convention annuelle 2018 à conclure avec l'association C.E.E.I Créativ, définissant les modalités du soutien accordé par Rennes Métropole ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.135 Développement économique – Structures d'accompagnement au développement de l'Economie Sociale et Solidaire – Conventions – Convention n° 16C0332 – Avenant n° 3

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018 :
 - de 65 000 € à l'association Réso Solidaire,
 - de 35 000 € à Startijenn,
 - de 10 000 € à l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest,
 - de 10 000 € à l'association GEDES,
 - de 5 000 € à l'association Ékosynergie ;
- décide l'attribution d'une subvention d'investissement, au titre de l'année 2018 de 15 000 € à l'association Réso Solidaire ;
- approuve les termes de l'avenant n° 3 à intervenir entre Rennes Métropole et Réso Solidaire, relatif aux modalités de versement de cette subvention ;
- approuve les termes de la convention annuelle à intervenir entre Rennes Métropole et Startijenn – Tag 35, relative aux modalités de versement de cette subvention ;
- approuve les termes de la convention annuelle à intervenir entre Rennes Métropole et l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest relative aux modalités de versement de cette subvention ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant et lesdites conventions, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.136 Développement économique – Appel à projets "Économie Sociale et Solidaire" – SAS H'Innov (SAS ESUS HTS) – SARL ESUS Ar Bed Leal – Subventions – Conventions

- décide l'attribution d'une aide de 15 000 euros à SAS H'Innov pour la création d'une activité de transformation de fruits et légumes invendus, nécessitant un investissement initial de 148 000 euros et permettant la création de 3 nouveaux emplois directs, ainsi que le maintien d'emplois dans le secteur du handicap ;
- décide l'attribution d'une aide de 5 000 euros à la SARL ESUS Ar Bed Leal pour la création d'une épicerie responsable vrac-bio-équitable située dans le quartier de Maurepas, générant un investissement de 75 000 euros et la création de 1 à 2 emplois ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions spécifiques avec les entreprises précitées, conformément aux termes de la convention type approuvée par délibération n° C 15.338 du 17 septembre 2015, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.137 Développement économique – Innovation – Pôles de compétitivité – Pôle "Valorial" – Partenaire du projet "ROC +" – Subventions

- décide l'attribution d'une subvention totale de 40 729 € à l'INRA - laboratoire PEGASE, situé à Saint-Gilles, pour le projet "ROC +" du pôle "Valorial", via le Conseil Régional de Bretagne.

Adoption à l'unanimité

B 18.138 Enseignement supérieur – Recherche – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche – Université de Rennes 1 – Falling Walls Lab Event – Subvention

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 700 € à l'Université de Rennes 1 pour l'évènement Falling Walls Lab Rennes 2018 organisé le 25 juin 2018, à Rennes.

Adoption à l'unanimité - Une conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Letourneux)

B 18.139 Enseignement supérieur – Recherche – Allocations d'installation scientifique pour jeunes chercheurs et chercheurs confirmés – Subventions d'investissement et de fonctionnement – Conventions avec les Universités de Rennes 1 et Rennes 2, l'INRA, le CNRS, l'Inria, l'INSERM, l'ENSAI, l'IMT Atlantique et l'INSA Rennes – Conventions n° 16C0404, n° 16C0417 et n° 17C0490 – Avenants n° 1

- décide l'attribution, pour l'année 2018, d'une subvention de :
 - 51 800 € en investissement et 23 200 € en fonctionnement à l'INSA pour l'AIS d'Aveline Darquennes
 - 32 000 € en investissement et 25 000 € en fonctionnement à l'INRA pour l'AIS d'Eric Edeline
 - 51 000 € en investissement et 23 200 € en fonctionnement à l'Université de Rennes 1 pour l'AIS de Vincent Thibault
 - 32 400 € en investissement au CNRS pour l'AIS de Gilles Alcaraz
 - 40 000 € en investissement au CNRS pour l'AIS de le-Rang Jeon
 - 40 000 € en investissement à l'Université de Rennes 1 pour l'AIS de Vincent Cattoir
 - 18 160 € en investissement à l'Université de Rennes 1 pour l'AIS de Mathieu Martinez
 - 40 000 € en investissement à l'INRA pour l'AIS d'Elsa Canard
 - 17 084 € en investissement à l'INRA pour l'AIS de Ronan Thibault
 - 40 000 € en investissement à l'Université Rennes 2 pour l'AIS d'Hugo Kerhervé
 - 39 590 € en investissement à l'Université Rennes 2 pour l'AIS d'Anne-Julia Rollet
 - 40 000 € en investissement à l'Inserm pour l'AIS de David Roulois
 - 40 000 € en investissement à l'IMT Atlantique pour l'AIS de Georgios Papadopoulos
 - 10 000 € en fonctionnement à l'Université de Rennes 1 pour l'AIS d'Elisa Lorenzo Garcia
 - 10 000 € en fonctionnement à l'Université de Rennes 1 pour l'AIS de Morgane Ollivier
 - 10 000 € en fonctionnement à l'Université Rennes 2 pour l'AIS de Noemi Garcia Arjona
 - 9 500 € en fonctionnement à l'Université Rennes 2 pour l'AIS de Corentin Gonthier
 - 10 000 € en fonctionnement à l'Université Rennes 2 pour l'AIS d'Anne Zeitz
 - 10 000 € en fonctionnement au CNRS pour l'AIS de Romain Espinosa
 - 10 000 € en fonctionnement à l'Inria pour l'AIS de Mathias Rousset
 - 10 000 € en fonctionnement à l'ENSAI pour l'AIS de Hong-Phuong Dang
- approuve les termes des avenants n° 1 aux conventions n° 16C0404 et n° 16C0417 ayant pour objet la prolongation d'un an de la durée des conventions initiales et de l'avenant n° 1 à la convention n° 17C0490 ayant pour objet de désigner l'Université de Rennes 1 comme bénéficiaire de la subvention AIS, en lieu et place du CNRS ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions conformément aux termes des conventions types approuvées par délibération n° C 12.142 du 26 avril 2012 ainsi que les avenants, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité - Deux conseillères ne prenant pas part au vote (Mmes Letourneux et Pellerin)

B 18.140 Enseignement supérieur – Recherche – Associations Étudiantes et de Doctorants – Subvention

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à Ouest INSA pour l'organisation du Congrès régional de Printemps des junior-entrepreneurs et 400 € à l'Association du Master en Communication des organisations pour l'organisation d'une table ronde interactive sur la communication et les émotions.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

B 18.141 Développement durable du territoire – Projet "Mobilités Intelligentes" – Appel à Projet "TIGA" – Approbation du contrat de partenariat entre Rennes Métropole et ses partenaires – Phase Ingénierie 2018

- approuve les termes du contrat de partenariat à conclure entre Rennes Métropole et ses partenaires dans le cadre de la phase d'Ingénierie du projet "Mobilités Intelligentes" en réponse à l'Appel à Projet "TIGA" ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales, à signer ledit contrat et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.142 Réseaux d'énergies et de chaleur – Rennes – Réseau Sud – Allée d'Amsterdam – Convention de servitude – Approbation

- approuve les termes de la convention de servitude, sise 5 allée d'Amsterdam sur le territoire de la Ville de Rennes, parcelle cadastrée section LR n° 295, sur une bande de 2.65 mètres de large située le long de la limite parcellaire, conclue entre Rennes Métropole et la Ville de Rennes ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L.222-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION MOBILITÉ ET TRANSPORTS

B 18.143 Mobilité – Contrat de Plan État Région – Enquêtes de trafic sur les voiries structurantes de l'Ouest et du Sud-Ouest rennais – Convention de financement – Autorisation de signature

- approuve les termes de la convention de financement relative à la réalisation d'enquêtes de trafic sur les voiries structurantes de l'Ouest et du Sud-Ouest rennais ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211.9 ou L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.144 Mobilité – Politique vélo – Association "Roazhon Mobility" – Subvention 2018

- décide le versement d'une subvention à l'association "Roazhon Mobility" de 5 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2018.

Adoption à l'unanimité

B 18.145 Transports collectifs – Métro – Rennes – 22 place Sainte Anne – Cession à la SPLA Territoires Publics

- décide la cession, aux conditions cités précédemment, à la SPLA Territoires Publics de l'immeuble sis 22 place Sainte Anne à Rennes, cadastré section AB 444, d'une contenance totale de terrain de 240 m², au prix de 600 000 € auquel s'ajoutera, si nécessaire, la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité - Une conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Andro)

B 18.146 Voirie et infrastructures – Chavagne – Rue de l'Avenir / Avenue des Fontenelles – Requalification des voies – Programme et enveloppe financière

- approuve le programme de l'opération d'aménagement de l'avenue des Fontenelles et de la rue de l'avenir sur la commune de Chavagne et l'enveloppe financière estimée à 356 000 € HT, soit 427 200 € TTC (valeur février 2018).

Adoption à l'unanimité

B 18.147 Voirie et infrastructures – Clayes – Acquisition de parcelles de terrain – Incorporation dans le domaine public routier de Rennes Métropole

- décide les acquisitions des parcelles situées à Clayes selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- décide le classement des parcelles dans le domaine public routier métropolitain ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à ces acquisitions.

Adoption à l'unanimité

B 18.148 Voirie et infrastructures – Chantepie – Avenue de la Grotte – Désaffectation partielle et déclassement du domaine public routier

- constate la désaffectation des parcelles précitées ci-dessus ;
- prononce le déclassement des portions de domaine métropolitain nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus ;
- autorise la cession à l'euro symbolique desdites portions de domaine à Aiguillon, en raison de la contrepartie versée à l'intérêt général.

Adoption à l'unanimité

B 18.149 Voirie et infrastructures – La Chapelle-Thouarault – Rue du commerce – Réaménagement des espaces publics – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme de l'opération de réaménagement des espaces publics de la rue du commerce sur la commune de La Chapelle-Thouarault, et son enveloppe financière prévisionnelle globale évaluée à 647 617,60 € HT, soit 777 141,12 € TTC (valeur février 2018), la part de l'enveloppe financière pour Rennes Métropole s'élevant à 591 967,60 € HT, soit 710 361,12 € TTC (valeur février 2018).

Adoption à l'unanimité

B 18.150 Voirie et infrastructures – Pacé – Requalification de l'avenue Beausoleil – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de requalification de l'avenue Beausoleil dans sa section Patrice Dumaine de la Jossierie/Louzellais, à Pacé, fixée à 379 100 € HT, arrondis à 455 000 € TTC (valeur février 2018).

Adoption à l'unanimité

B 18.151 Voirie et infrastructures – Rennes – Îlot Cochardière – Aménagement du mail Germaine Poinso Chapuis – Validation du Projet – Enveloppe financière définitive

- approuve le projet d'aménagement du mail Germaine Poinso-Chapuis, situé îlot Cochardière à Rennes, tel que décrit dans la décision ;
- approuve l'enveloppe financière définitive, à l'issue du projet, de 409 750 € HT, soit 491 700 € TTC, (valeur janvier 2018) pour la part Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

B 18.152 Voirie et infrastructures – Saint-Sulpice-la-Forêt – Route de Saint-Denis et rue Raoul de la Futaye – Aménagements de voirie – Évolution de programme – Avant projet et enveloppe financière

- approuve l'évolution de programme et l'avant projet de l'opération de requalification de la route de Saint-Denis et de la rue Raoul de la Futaye et l'enveloppe financière évaluée à 1 025 980 € HT, soit 1 231 176 € TTC (valeur mars 2017), la part de l'enveloppe financière s'élevant :
 - pour Rennes Métropole, à 847 020 € HT, soit 1 016 424 € TTC,
 - pour Saint Sulpice-la-Fôret, à 8 140 € HT, soit 9 768 € TTC,
 - pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais à 170 820 € HT, soit 204 984 € TTC.

Adoption à l'unanimité

B 18.153 Voirie et infrastructures – Vallée de la Vilaine – Accord cadre n° 14-064 – Marché subséquent n° 3 – Voie des rivages – Secteur centre et la Corbinais – Aménagements paysagers – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme relatif à l'opération Vallée de la Vilaine – Voie des Rivages - Secteur centre et la Corbinais – Aménagements paysagers" et son enveloppe financière prévisionnelle de 3 610 000 € TTC (valeur mars 2018).

Adoption à l'unanimité

B 18.154 Voirie et infrastructures – Vezin-le-Coquet – Réaménagement du Lotissement des Fleurs – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de réaménagement du Lotissement des Fleurs à Vezin-le-Coquet, estimée à 1 993 000 € HT, soit 2 391 600 € TTC (valeur janvier 2018).

Adoption à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT ET HABITAT

B 18.155 Aménagement opérationnel – Pépinières d'entreprises – Désaffectation et déclassement du Domaine Public métropolitain en vue cession ultérieure

- constate la désaffectation des parcelles cadastrées section KL numéros 82, 176 et 177 d'une surface respective de 1 251 m², 976 m² et 9 463 m², situées rue du Clos Courtel à Rennes ;
- prononce le déclassement de ces portions de domaine métropolitain.

Adoption à l'unanimité

B 18.156 Aménagement opérationnel – Thorigné-Fouillard – Site de la Porte de Tizé – Projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté métropolitaine – Objectifs et modalités de la concertation préalable – Approbation

- approuve, dans le cadre du projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le site de la Porte de Tizé à Thorigné-Fouillard, les objectifs détaillés ci-dessus ;
- approuve les modalités minimales suivantes de la concertation préalable :
 - o l'organisation d'une réunion publique pour présenter les enjeux et les objectifs de l'opération de La Porte de Tizé,
 - o la mise en place d'une exposition publique avec mise en place d'un registre d'observations.

Adoption à l'unanimité

B 18.157 Habitat – Programme Local de l'Habitat – Équité d'accès et mixité – Convention pluriannuelle 2016/2018 n° 16C0520 avec l'Association Départementale des Organismes (ADO) de l'Habitat d'Ille-et-Vilaine, le CREHA Ouest et la société Sigma Informatique – Convention de financement annuelle avec l'ADO l'Habitat d'Ille-et-Vilaine – Participation financière 2018

- décide le versement de la participation de Rennes Métropole à hauteur de 132 500 € pour financer le fonctionnement de l'outil de gestion partagé de la demande de logement social et à hauteur de 50 000 € pour financer son évolution conformément à la convention pluriannuelle n° 16C0520 ;
- approuve les termes de la convention de financement relative au versement de la participation de Rennes Métropole, à hauteur de 10 000 €, à l'ADO Habitat d'Ille-et-Vilaine, au titre de l'année 2018, pour assurer la mise en place des actions, notamment de communication, d'information et de formations menées en partenariat ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention de financement et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.158 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Subventions d'équipement aux promoteurs – Conventions

- approuve la liste des opérations concernant l'accession sociale, telle que présentée dans la décision, pour un montant total de subventions d'équipement de 435 206,52 € ;
- autorise le versement des subventions d'équipement aux promoteurs pour les montants indiqués dans la décision ; celui-ci donnera lieu à la signature d'une convention, conformément à la convention-type annexée à la délibération n° C 14.467 du 20 novembre 2014, pour les 3 dossiers ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions à intervenir avec les promoteurs indiqués dans la décision, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.159 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Nouvoitou "Double cinq" – Subvention d'équipement complémentaire à Néotoa – Convention n° 16C0637 – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire totale de 43 857,01 € au titre de l'aide à la surcharge foncière et à l'acquisition" à Néotoa dans le cadre de l'opération d'Accession Aidée à la Propriété (PSLA) située à Nouvoitou "Double Cinq" ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 16C0637 à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.160 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Rennes "Éclipse" – Subvention d'équipement complémentaire à la SCCV Éclipse – Convention n° 14C0543 – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire totale de 39 454,25 € : 37 062,25 € au titre de l'aide à la surcharge foncière et à l'acquisition et 2 392 € au titre du remboursement de l'aide liée à la certification "Habitat & Environnement", à la SCCV Éclipse dans le cadre de l'opération d'Accession Aidée à la Propriété (PSLA) située à Rennes "Éclipse" ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 14C0543 à intervenir entre la SCCV Eclipse et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.161 Habitat – Betton – "Les Iris" – Construction de 8 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 1 180 000 € réalisé par Socobret auprès de La Banque Postale – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Socobret pour l'emprunt de 1 180 000 € maximum, à contracter auprès de la Banque Postale, concernant l'opération de construction de 8 logements, financés en Prêt Social Location Accession (PSLA), dénommée "Les Iris" se situant à Betton, rue de Bréhat, Zac de la Renaudais ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Socobret et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.162 Habitat – Bruz – "Lisia" – Construction de 25 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 3 297 535 € réalisé par Néotoa auprès de La Banque Postale – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour l'emprunt de 3 297 535 € maximum, à contracter auprès de la Banque Postale, concernant l'opération de construction de 25 logements, financés en Prêt Social Location Accession (PSLA), dénommée "Lisia" se situant à Bruz, square des Chateliers ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.163 Habitat – L'Hermitage – "Bonenfant" – Construction de 5 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS) – Emprunts de 222 252 €, 136 502 € et 176 476 €, réalisés par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour les emprunts de 222 252 €, 136 502 € et 176 476 € souscrits par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 74696, pour financer une opération de construction de 5 logements financés en PLS, dénommée "Bonenfant" et située 15 rue de la Poste à L'Hermitage ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.164 Habitat – Opération multisites – Amélioration de 107 logements financés en Prêt PAM – Emprunt de 58 583 € réalisé par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Décision n° B 18.024 – Modification

- modifie la décision n° B 18.024 du Bureau du 11 janvier 2018 et accorde la garantie de Rennes Métropole à Aiguillon Construction pour l'emprunt de 58 583 €, souscrit par Aiguillon Construction auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques et modalités du contrat de Prêt n° 71340 en annexe, pour financer une opération d'amélioration de 107 logements financés en prêt PAM, située à différentes adresses sur les communes de Rennes, Pacé et Chavagne.

Adoption à l'unanimité

B 18.165 Habitat – Rennes – "Résidence Le Nohant" – Réhabilitation de 87 logements financée en Prêt PAM Eco-prêt – Emprunt de 436 762 €, réalisé par Espacil Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour l'emprunt de 436 762 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 73386 en annexe, pour financer une opération de réhabilitation de 87 logements dans la "Résidence le Nohant", financée en PAM Eco-prêt, située 20 à 28 rue Alexandre Lefas à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.166 Habitat – Rennes – "Uniparc" – Construction de 5 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 850 000 € réalisé par Coop Habitat Bretagne auprès du Crédit Agricole – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Coop Habitat Bretagne pour l'emprunt de 850 000 € maximum, à contracter auprès du Crédit Agricole, concernant l'opération de construction de 5 logements, financés en Prêt Social Location Accession (PSLA), dénommée "Uniparc" se situant à Rennes, ZAC Beauregard ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Coop Habitat Bretagne et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.167 Action foncière – Betton – Le Vau Robion – Cession de parcelles de terrains à la commune

- décide la cession à la commune de Betton des biens situés au lieu-dit "Le Vau Robion" d'une superficie totale de 19ha 55a 95ca cadastrés à la section AX sous les n° 43, 44, 106, 110,115,116, 117, 118, 119, 184, et à la section BA sous les n° 22, 24, 25, 26, 27, 33 au prix de 554 907,22 € ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211-9 ou L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 18.168 Action foncière – Brécé – Le Grand Domaine – Parcelle AC 28 – Cession

- décide la cession à la société "SNC CEBEL" ou à toute personne morale qu'elle désignerait et pour laquelle elle resterait solidairement obligée au paiement du prix et à l'exécution des conditions de vente de la propriété cadastrée section AC numéro 28 à Brécé ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 18.169 Action foncière – Bruz – 16 et 18 Avenue du Général de Gaulle – Cession

- décide la cession à la commune de Bruz de deux propriétés bâties sise 16 et 18 avenue du Général de Gaulle, à Bruz, sur des terrains de 495 et 447 m², cadastrés section BC sous les numéros 129, 130 et 406, au prix total de 577 904,17 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 18.170 Action foncière – Chartres-de-Bretagne – 32-34 rue Antoine Chatel – Cession

- décide la cession à la société "Seri Ouest" ou à toute personne morale qu'elle désignerait et pour laquelle elle resterait solidairement obligée au paiement du prix et à l'exécution des conditions de vente de la propriété sise 32-34 rue Antoine Chatel à Chartres-de-Bretagne, composée d'une part d'une maison d'habitation sur un terrain de 136 m² cadastré section AK sous le numéro 401 et, d'autre part, d'un terrain non bâti de 399 m² cadastré section AK sous le numéro 171, au prix total de 124 915,05 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 18.171 Action foncière – La Chapelle-Chaussée – Acquisition des propriétés sises aux lieux-dits Le Jardin Derrière, Le Bourg et Le Jardin – Conventions de mise en réserve

- décide l'acquisition, au titre du Programme d'Action Foncière, des parcelles de terrain sises aux lieux-dits "Le Jardin", "Le Jardin Derrière" et "Le Bourg" à la Chapelle-Chaussée, cadastrées section A sous les numéros 618, 983 et 1010, d'une superficie totale de 1 138 m², respectivement au prix de 1 244 €, 1 369,50 € et 1 142 €, auxquels s'ajouteront les frais d'acte de ces trois acquisitions ;
- approuve les termes des trois conventions à intervenir avec la commune de La Chapelle-Chaussée relatives :
 - o à la mise en réserve de ces propriétés pour une durée de 5 ans,
 - o au versement par la commune d'une contribution annuelle qui sera égale à 50 % des intérêts du taux fixe à 5 ans de 0,58 %,
 - o au remboursement par la commune à Rennes Métropole des impôts fonciers que celle-ci sera amenée à payer ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions précitées ainsi que les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à ces acquisitions.

Adoption à l'unanimité

B 18.172 Action foncière – La Chapelle-Thouarault – Acquisition de la propriété sise 13 et 15 rue du Commerce – Convention de mise en réserve

- décide l'acquisition, au titre du Programme d'Action Foncière, de la parcelle de terrain bâti sise aux 13 et 15 rue du Commerce à La Chapelle-Thouarault, cadastrée section AA sous le numéro 104, d'une superficie totale de 593 m², au prix de 110.000 €, auxquels s'ajouteront les frais d'acte ;
- approuve les termes de la convention à intervenir avec la commune de La Chapelle-Thouarault relative :
 - o à la mise en réserve de cette propriété pour une durée de 5 ans,
 - o au versement par la commune d'une contribution annuelle qui sera égale à 50 % des intérêts du taux fixe à 5 ans de 0,58 %,
 - o au remboursement par la commune à Rennes Métropole des impôts fonciers que celle-ci sera amenée à payer ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions précitées ainsi que les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à ces acquisitions.

Adoption à l'unanimité

B 18.173 Action foncière – Thorigné-Fouillard – 35 rue Nationale et 1 rue Lariboisière – Cession

- décide la cession telle que décrite ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION CULTURE ET COHESION SOCIALE

B 18.174 Culture – Les Champs Libres – Musée de Bretagne – Ecomusée du pays de Rennes – Collections – Affectation des acquisitions et dons effectués en 2017

- décide de l'inscription à l'inventaire des collections du Musée de Bretagne et de l'Écomusée du pays de Rennes des acquisitions, dons et de l'opération de collecte effectués en 2017, tels que précisés dans la décision.

Adoption à l'unanimité

B 18.175 Culture – Association "Comité de Concertation pour le Développement de Bécherel – Cité du Livre" – Subvention d'équipement

- décide l'attribution à l'association "Comité de Concertation pour le Développement de Bécherel - Cité du Livre" d'une subvention d'équipement de 2 400 €.

Adoption à l'unanimité

B 18.176 Politique de la ville – Jeunesse – Association Breizh Insertion Sport – "Animation Présence de Rue" – Subvention – Convention

- attribue une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2018 pour la mise en œuvre du dispositif APR ;
- approuve les termes de la convention multi partenariale à conclure avec l'association Breizh Insertion Sport, la Ville de Rennes, Rennes Métropole et le Département d'Ille-et-Vilaine ;
- autorise Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 au L 2122-7 du code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention, ainsi que tout acte s'y reportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.177 Politique de la ville – Contrat de Ville 2015-2020 – Programmation 2018 – Première répartition des crédits – Attribution de subventions

- approuve la première répartition des crédits 2018 du Contrat de Ville de Rennes Métropole, selon le tableau figurant dans la décision ;
- autorise le versement des subventions, dans le cadre du Contrat de Ville de Rennes Métropole, aux porteurs de projets et pour les montants indiqués dans la décision ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions spécifiques à intervenir avec les bénéficiaires dont le montant de la subvention dépasse 23 000 € conformément aux termes de la convention-type approuvée par délibération n° C 15.120 du 19 mars 2015, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité - Une conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Letourneux)

B 18.178 Politique de la ville – Contrat de Ville 2015-2020 – Programmation 2018 – Deuxième répartition des crédits – Attribution de subventions – Mise en place de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2018-2020

- approuve les termes des conventions pluriannuelles d'objectifs 2018-2020 à conclure avec les associations Réseau Louis Guilloux et Déclic Femmes tels qu'ils viennent d'être exposés ;
- autorise le versement des subventions, dans le cadre du Contrat de Ville de Rennes Métropole, aux porteurs de projets et pour les montants indiqués dans la décision ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs 2018-2020 ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale des conventions, notamment de simples avenants de précision ou d'ajustement, étant précisé que toute modification éventuelle ayant un caractère substantiel ferait nécessairement l'objet d'une nouvelle décision pour en autoriser expressément la mise en œuvre.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

B 18.179 Personnel – Instances paritaires – Élections professionnelles – Composition des instances

- acte du renouvellement du Comité Technique et du CHSCT communs à la Ville de Rennes, au CCAS et à Rennes Métropole et à répartir les sièges des collèges employeur tels que détaillé ci-dessus (point 1) ;
- décide de la création de CAP communes à la Ville de Rennes, au CCAS et à Rennes Métropole, à fixer le nombre de sièges des représentants du personnel et à répartir les sièges du collège employeur tels que détaillé ci-dessus (point 2) ;

- décide de la création de CCP communes à la Ville de Rennes, au CCAS et à Rennes Métropole, à fixer le nombre de sièges des représentants du personnel et à répartir les sièges du collège employeur tels que détaillé ci-dessus (point 2).

Adoption à l'unanimité

B 18.180 Personnel – Élections professionnelles 2018 – Modalités de recours au vote électronique exclusif

- approuve les modalités présentées dans ce rapport pour l'organisation des élections professionnelles 2018.

Adoption par 22 voix pour et 2 abstentions

B 18.181 Administration générale – Marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres – Autorisation de signature au Président

- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les marchés et accords cadres suivants ainsi que tout acte s'y rapportant
 - TRAVAUX D'ENTRETIEN SPÉCIALISÉ SUR LA VOIRIE DE RENNES MÉTROPOLE : POINT À TEMPS AUTOMATIQUE, ENROBÉS COULÉS À FROID, PONTAGE DE FISSURES - PROGRAMME 2018-2022 à conclure pour le lot 1 avec l'entreprise PEROTIN pour un montant annuel HT minimum de 50 000 € et un maximum de 200 000 €, pour le lot 2 avec l'entreprise LEHAGRE - PIGEON pour un montant annuel HT minimum de 100 000 € et un maximum de 400 000 €, pour le lot 3 avec l'entreprise EUROVIA pour un montant annuel HT minimum de 112 500 € et un maximum de 450 000 €, pour le lot 4 avec l'entreprise AER CARQUEFOU pour un montant annuel HT minimum de 100 000 € et un maximum de 400 000 €.
 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES à conclure avec la société TRIADIS pour 1 564 170 € HT montant maximum pour 4 ans durée maximale du marché, tranche ferme et conditionnelle confondues.
 - SITE DE LA JANAIIS - DÉCONSTRUCTION à conclure avec le groupement SCHMITT/CARDIN pour un montant total du marché de 1 360 367,88 € TTC.
 - PROJET COUVENT DES JACOBINS - CENTRE DES CONGRÈS DE RENNES MÉTROPOLE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES à conclure pour le lot 1 avec l'entreprise CICF pour un montant de 30 709,06 € HT, pour le lot 2 avec l'entreprise VOLUTIQUE pour un montant de 69 562,78 € HT, pour le lot 3 avec l'entreprise INEO Atlantique pour un montant de 57 000,00 € HT, pour le lot 4 avec l'entreprise CMA AGENCEMENT pour un montant de 158 486,00 € HT.
 - CRÉATION DE VOIES CYCLABLES ET AMÉNAGEMENT DE VOIRIES RUE DE LA CHALOTAIS À CESSON SÉVIGNÉ à conclure pour le lot 1 avec l'entreprise COLAS pour un montant de 1 067 971,35 € HT, pour le lot 2 avec l'entreprise ID VERDE pour un montant de 139 430,89 € HT.
 - MAINTENANCE DU LOGICIEL SIERRA ET SERVICES ASSOCIÉS à conclure avec la société INNOVATIVE pour un montant maximum global sur 4 ans de 691 833,44 € HT.
 - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION SUR LA COMMUNE DE LANGAN à conclure avec le groupement SOGEA OUEST TP/BHD ENVIRONNEMENT/ECO BIRD/PVE pour un montant de 591 492,31 € HT.
 - ROUTE DE LORIENT – AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA BARRE THOMAS - MODIFICATION DES CARREFOURS LORIENT/LE HÔ ET LORIENT/BERTHAULT – AMÉNAGEMENT DE LA CONNEXION VIAIRE CUGNOT/BERTHAULT à conclure pour le lot 1 avec l'entreprise BARTHELEMY pour un montant de 889 627,05 € HT, pour le lot 2 avec le groupement BOUYGUES /EUROVIA pour un montant de 937 015,93 € HT.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION MOBILITÉ ET TRANSPORTS

B 18.182 Mobilité – Plan de Déplacements Urbains – Révision – Modalités de concertation du public – Compléments

- approuve le complément apporté aux modalités de concertation préalable à la révision du Plan de Déplacements Urbains de Rennes Métropole, comportant la désignation d'un garant ; la prolongation d'un mois du temps de concertation et la diffusion d'un nouvel avis d'information du public ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 et L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales à signer, en temps opportun, tous les documents à intervenir dans le cadre de la présente procédure et notamment le courrier de saisine de la CNDP.

Adoption à l'unanimité

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le 24 avril 2018.

Le Secrétaire de séance,

Pour Le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

SIGNÉ

Matthieu THEURIER

Laurence QUINAUT